



A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo

Doctorants élus :

Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle

Représentants Socio-économiques

Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif,

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le 23/10/2024

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**Le 15 octobre 2024 de 17h00 à 18h45**

Etaient présents en personne ou en visioconférence : Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, (représenté par Mme Diane BOUSTANI) Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame TÜRK Pauline, Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo  
Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle, Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona.

Etaient excusés :

Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Monsieur LEPOUTRE Jules, Madame MAGARO Patrizia.

La réunion commence à 17h.

Les différents points à l'ordre du jour sont abordés tour a tour.

**Point 1. Dossiers individuels à discuter : inscription/pré-inscription**

6 dossiers de demande d'admission (inscription en 1<sup>ère</sup> année) sont discutés en conseil. Pour rappel, les critères fixés par l'école doctorale qui imposent le passage en conseil d'une demande d'admission sont les suivants : Diplôme d'entrée en doctorat obtenu à l'étranger et/ou critère d'excellence à discuter et/ou absence de financement de thèse. 6 demandes d'admissions remplissent l'un au moins de ces critères. Chacune d'elles est étudiée par le conseil. Les 6 demandes étudiées reçoivent un « *avis favorable* » du conseil.

6 dossiers de demande de réinscription dérogatoire en 7<sup>ième</sup> année de doctorat sont discutés en conseil. Pour rappel, l'école doctorale DESPEG n'autorise aucune réinscription au-delà de la 6<sup>ième</sup> année de doctorat en vertu de l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et des modalités conduisant à la délivrance du diplôme de doctorat, stipulant que « *la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans* ». Le conseil de l'école doctorale peut néanmoins se prononcer en faveur d'une réinscription dérogatoire exceptionnelle au-delà de la sixième année notamment si le doctorant remet son manuscrit complet de thèse assortie d'une fiche de désignation des membres du jury et de la date prévisionnelle de soutenance signée par le directeur de thèse. Aucun des 6 dossiers étudiés ne remplit ces critères. 5 d'entre eux peuvent faire valoir un bon état d'avancement de la thèse. Après délibérations, les membres du conseil s'accordent pour émettre un « *avis défavorable* » assorti de la mention selon laquelle « *les doctorants ayant été inscrits à l'Université Côte d'Azur qui ne sont pas autorisés à se réinscrire, peuvent demander, avec l'accord de leur directeur de thèse, et de leur laboratoire de rattachement, une réinscription pour soutenance à tout moment de l'année à la condition que le délai entre la première inscription et la soutenance ne dépasse pas dix ans.* »

### **Point 2. Arrêt du Calendrier 2024-2025 de l'ED DESPEG : Welcoming meetings, Prix de thèse, Cérémonie de Remise des Diplômes, JIT 2025, concours contrats doctoraux 2025**

La date de la *réunion d'accueil/welcoming meeting des nouveaux doctorants à l'ED DESPEG* est fixée **au mercredi 4 décembre 2024**. Les modalités seront précisées prochainement.

Concernant la *cérémonie de Remise des Diplômes*, La direction de l'ED informe les membres du conseil que l'Etablissement a confirmé sa volonté d'organiser cette cérémonie au niveau établissement à partir de 2025. L'enjeu est d'en faire un grand événement de promotion du doctorat à Université Côte d'Azur. La période envisagée est la période de **fin février-mi- mars 2025**. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

L'ED DESPEG a donné son accord de principe, tout comme les autres ED, lors de la première réunion de concertation sur l'évènement organisé par Madame Anne Vuillemin, Vice-présidente à la formation doctorale d'Université Cote d'Azur, qui s'est tenue le 27 septembre 2024.

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs commentaires et avis sur cet événement. Il ressort de ces échanges que les conseillers de l'école doctorale partagent la vision de l'établissement. Un souhait est émis par Monsieur Cerquiera que la cérémonie soit organisée dans une tradition française et non pas américaine. Il propose en particulier que l'établissement se préoccupe de choisir si possible des « robes de cérémonie pour les docteurs » qui s'inscrivent dans cette tradition française.

Concernant la journée interdisciplinaire thématique (JIT 2025) de l'ED DESPEG, la date prévisionnelle du **mercredi 28 Mai 2025** est arrêtée. La direction invite les membres du conseil à réfléchir à des thèmes et si possible d'y assortir des propositions de personnalités à inviter, pour la prochaine édition. Pour rappel, les 3 éditions antérieures ont porté respectivement sur les thèmes suivants : JIT 2022 : La transition écologique ; JIT 2023 : Les nouveaux défis de la mondialisation ; JIT 2024 : L'inégalité : objet d'étude transdisciplinaire en sciences sociales ».

Concernant le concours des contrats doctoraux 2025, les créneaux prévisionnels pour chacune des 2 réunions de la commission de concours sont fixées aux **Jeudi-Vendredi 3-4 juillet 2024** pour la sélection des candidats à auditionner et aux **Jeudi-Vendredi 10-11 juillet 2025** pour les auditions des candidats.

### **Point 3. Mise à jour des listes des Encadrants par laboratoire sur ADUM**

Madame Pieczyrak, gestionnaire de l'école doctorale, fait un point sur la mise à jour des listes des encadrants sur ADUM par les laboratoires. À la suite de sa sollicitation, ERMES, CERDP, GRM ont fait remonter les mises à jour nécessaires. Madame Pieczyrak va resolliciter les laboratoires qui n'ont pas encore fait remonter l'information en mettant les directions en copie.

**Point 4. Point Publication JIT 2024 dans la Revue Lex**

Monsieur LUPPI informe le conseil que l'appel a publication a été lancé aux Doctorants qui ont communiqué à la JIT 2024. L'horizon de publication est avril 2025.

**Point 5. Modalités de sélection des candidats au concours des contrats doctoraux 2025**

La direction de l'ED informe le conseil qu'elle souhaiterait que les modalités de sélection incluant les modalités de pré-sélection par les laboratoires, soient arrêtées lors du prochain conseil d'école doctorale. A cette fin, elle demande à chaque laboratoire de faire connaître au conseil les modalités qu'il souhaiterait voir mises en œuvre, notamment concernant : 1) La date d'ouverture de la campagne par l'école doctorale, 2) La communication par l'école doctorale des dates limites de réception des pré-candidatures par chaque laboratoire + lien sur les sites internet des laboratoires précisant les modalités de pré-candidature, 3) La date limite de dépôt des candidatures sur ADUM, 4) Les pièces demandées aux candidats lors de chaque étape (dépôt des pré-candidatures auprès des laboratoires et dépôt des candidatures sur ADUM).

La direction de l'ED rappelle également que ces modalités devront être définies de telle sorte qu'elles garantissent une bonne diffusion de l'appel à candidature au niveau national et international.

**Point 6. Modalités d'attribution des Prix de thèse de l'ED DESPEG**

La direction de l'ED propose que les modalités d'attribution des prix de thèse de l'ED DESPEG soient rediscutées en conseil en vu des délibérations pour les prix des thèses soutenues en 2024. Ces délibérations prendront place en Février 2025. Elle invitera les membres du conseil à se prononcer sur ces modalités et en particulier sur 1) L'opportunité du maintien d'un prix par section CNU 2) La composition de la commission, 3) Les modalités de choix des rapporteurs des thèses en compétition, 4) Les critères d'évaluation des thèses pour l'obtention des différents prix et proposition de prix qui sont du ressort de l'école doctorale.

**Point 7. Questions diverses**

Monsieur Cerqueira souhaiterait que l'école doctorale communique auprès des Directeurs de thèse, en utilisant le terme de « Directeur de thèse » plutôt que celui « d'encadrant » qu'il juge restrictif et ne rendant pas justice au travail de Direction de la recherche. Madame Pieczyrak rappelle que le terme d'encadrant est celui qui est consacré par ADUM, le Portail Internet d'Informations, de Services, de communication, des doctorants et docteurs, auquel l'Université Côte d'Azur a choisi de s'abonner pour gérer les études doctorales au sein de l'établissement. Elle précise par ailleurs que ce terme vise justement à ne pas être restrictif mais à englober dans la communication toutes les personnes impliquées dans l'encadrement des thèses de doctorat.

Madame Bellone confirme ce positionnement de ADUM. Elle ne voit pas néanmoins d'inconvénients à ce que l'ED DESPEG, pour la communication qui lui est propre, utilise les termes de directrices et directeurs de thèse, aux cotés de termes d'encadrantes et encadrants.

La séance se termine à 19h.